

## Ordre du jour

I.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MARS 2019 .....	1
II.	RAPPORT MORAL par le Président.....	1
III.	RAPPORT D'ACTIVITE par la Vice-Présidente : .....	2
IV.	RAPPORT FINANCIER par la Trésorière .....	8
V.	COTISATIONS 2021 .....	8
VI.	PROJETS 2020/21 .....	8
VII.	RENOUVELLEMENT DU BUREAU .....	9
VIII.	QUESTIONS DIVERSES.....	10

\*\*\*\*\*

L'Assemblée Générale s'est tenue le 3 octobre 2020 à la Maison de l'Amitié à Montgeron. L'assemblée est ouverte à 15h35.

Le nombre maximum autorisé de personnes présentes et respecté : 28 adhérents sont présents, 25 adhérents ont donné pouvoir.

L'association compte **118 adhérents à jour de leur cotisation en 2019**.

Comme chaque année, ce total ne comporte pas les nouvelles adhésions du dernier trimestre 2018 qui seront comptabilisées sur l'année suivante.

### **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MARS 2019**

Le projet de procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2019 portant sur l'année 2018 a été adressé par courriel et/ou courrier à chaque adhérent 9 avril 2019, et joint à la convocation AG 2020.

**VOTE** : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **II. RAPPORT MORAL par le Président**

Le président rappelle que l'AG se déroule avec 6 mois de retard .

Pour notre association l'année 2020 est une année importante puisque nous devons statutairement élire ou réélire le bureau de l'association tous les 3 ans.

Je suis adhérent depuis 1987, année de la création de l'association. Véronique et moi-même avons été élus le 6 mars 2011. Mireille a rejoint le bureau le 26 mars 2013. C'est donc mon 3ème mandat qui s'achève.

Presque 10 ans se sont écoulés, et ma santé me conduit à ne pas me représenter.

De son côté, notre trésorière prépare son retour en Alsace, belle région dont elle est originaire. Je la remercie pour son travail de trésorière, mais aussi d'avoir mis à disposition sa boutique comme permanence de l'association, et pour tous les excellents buffets qu'elle nous a régallés.

En 2011 l'association était en dormance depuis de très nombreuses années. Mais les réflexions lancées par l'équipe municipale, alors en place, pour l'élaboration du 1er PLU de la commune, nous ont alertés et incités à réactiver l'association pour contenir notamment la bétonisation de notre ville.

Nous n'avons malheureusement pas réussi à arrêter la course à la densification poursuivie par nos anciens et nouveaux élus, mais, nous avons mené de rudes combats qui l'ont freinée (le PLU et sa révision et modifications successives, le pylône Synérail à la gare, le Carré Concy d'Eiffage, « Gatinois », le Moulin de Senlis, et bien d'autres...) .

Ces combats nous ont beaucoup appris, et nous sommes de plus en plus forts et déterminés pour les combats à venir. Les élus finiront bien par comprendre qu'il est de l'intérêt général de travailler avec les associations plutôt que de les ignorer.

Je remercie tous les adhérents pour leur confiance. Ceux qui ont épaulé le bureau dans ses tâches et ses dossiers, comme ceux qui, tout simplement, nous soutiennent par leur adhésion. Ils sont la force de l'association. Notre association est bien vivante : elle a des ambitions et des ressources et elle est capable de se renouveler.

J'apporterai tant que je le pourrai ma contribution au travail de l'association.

C'est sur notre Vice-présidente, si vous l'élevez, que reposera la charge d'assurer la transition avec une équipe nouvelle, compétente et dynamique. Je lui fais confiance, je sais que l'avenir de notre association est assuré.

L'assemblée applaudit et la vice-présidente remercie chaleureusement le président et la trésorière pour le travail accompli ensemble.

### **III. RAPPORT D'ACTIVITE par la Vice-Présidente :**

Notre rapport d'activité porte sur 2019 et débordera sur le 1er semestre de cette année 2020 qui fut particulièrement riche en événements. Nous résumons ici brièvement les principales actions menées en 2019/2020.

#### **Un bureau actif :**

Le bureau a tenu 8 réunions en 2019 et nous avons participé à une quinzaine de réunions de travail, conseils d'administration de notre réseau associatif.

La diffusion et le partage de l'information avec les adhérents est une priorité.

Une cinquantaine de messages ont été diffusés à l'ensemble des adhérents pour signaler dates des réunions publiques, des conseils de quartier, des conseils municipaux, des enquêtes publiques, des conférences, et pour diffuser interventions et résultats de votre association.

Un grand merci aux adhérents, qui, ont maintenant pris l'habitude de nous communiquer leurs observations et des informations. Cela est indispensable pour que l'association exerce sa vigilance, son rôle de lanceur d'alerte.

#### **Une forte implication dans la vie locale et associative**

- **Réunions publiques, Conseils de quartier, Forum des associations :** les membres de notre bureau et les adhérents sont toujours nombreux dans toutes les réunions publiques. locales (pour mémoire en 2019 Résidence senior Beausoleil (sur propriété Di Maggio et Parc des Frères Picpus), Projet de territoire de la CAVYVS, Schéma directeur des circulations, terrains Dardère et aménagement SNCF gare PMR, Projet Aquarelle angle rues Charles République., projet zone activité rue Jean Jaurès, présentation aménagements Moulin de Senlis, Pont sur la Seine...)
- **Election municipale 2020:**

Comme en 2014, un questionnaire a été élaboré en concertation avec les adhérents et adressé aux 4 listes candidates.

- Une seule liste (Montgeron avec vous- Patrice Cros) a réalisé tout le parcours avec une réunion à laquelle ont participé une trentaine d'adhérents.
- 2 listes n'ont pas répondu dans les délais permettant d'organiser une réunion avec les adhérents avant le 1<sup>e</sup> tour: Montgeron en Commun ( Céline Cieplinsky) et Au cœur de Montgeron(Stépan Milosevic)
- Une liste n'a pas répondu ni accusé réception à courrier: Montgeron naturellement (Sylvie Carillon)

L'élection a été marquée par un taux d'abstention massif (plus de 60% à Montgeron).

Nous avons félicité tous les membres du conseil municipal de leur élection, et leur avons rappelé qu'avec une telle abstention nos propositions de mise en place de processus de concertation sincères avec les associations et les citoyens sont encore plus importantes pour que vive la démocratie locale.

Nous avons aussi rappelé que pour préserver son indépendance de vis-à-vis de tout parti et permettre un travail serein avec l'ensemble des élus locaux, ceux-ci ne peuvent être adhérents.

### **Obtenir plus de transparence dans la vie locale, plus de concertation**

Les associations et l'ensemble de citoyens doivent avoir accès à l'information pour pouvoir participer librement à la vie locale. Nous félicitons d'avoir obtenu 2 avancées début 2020 :

- **Nomination en février d'une Déléguée à la protection des données (DPO ou DPD)** à la mairie pour donner suite à notre courrier par lequel nous avons dénoncé cette carence.
- **Transmission du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** par la mairie pour donner suite à l'avis favorable de la CADA (commission d'accès aux documents administratifs à notre saisine.

Nos demandes exprimées dans le questionnaire sont notamment :

- autonomie et moyens matériels nécessaires, des conseils de quartier
- rendre plus transparente la politique et la gestion municipale (mettre en ligne sur le site municipal au moins une semaine avant le conseil les dossiers du CM , mettre en ligne l'enregistrement des débats sur le site municipal ,
- commissions préparatoires donner la parole au public
- donner aux citoyens un réel droit de regard sur les dossiers majeurs véritable politique de participation citoyenne
- consulter les conseils de quartier sur les projets de modifications du cadre de vie d'un quartier, sur les implantations nouvelles de constructions, la suppression d'arbres, les atteintes à l'environnement, à la santé.
- présenter à périodes régulières les projets, les finances, l'organisation des équipes municipales.
- soutenir le développement du tissu associatif avec une maison des associations, un planning public des attributions de salles avec en clair le nom de la structure bénéficiaire

### - **Une coopération associative et institutionnelle très active:**

Nous sommes désormais:

- membre du réseau national **France Nature Environnement IDF** et sommes membres du conseil d'administration de sa fédération départementale, **Essonne Nature Environnement**, qui regroupe une cinquantaine d'associations en Essonne et est présente dans un grand nombre de commissions départementales
- membre du conseil d'administration du **Collectif de Sauvegarde de la Vallée de l'Yerres**, qui fédère les associations environnementales pour la défense de la vallée classée de l'Yerres et de l'ensemble de son bassin versant
- adhérent de l'association **BRUITPARIF** qui s'intéresse aux types de pollutions sonores causées par la circulation routière, le trafic aérien, trafic ferroviaire, aux activités commerciales, industrielles ou de loisirs, et à la vie locale. Elle mène des campagnes d'observation du bruit, d'information et de sensibilisation, et veille à la prise en compte du bruit dans les politiques publiques.

- membre du comité de pilotage de la **charte du massif de Sénart**

En 2020 nous avons élargi notre coopération avec :

- **60 Millions de Piétons** que nous représentons désormais sur le territoire Val d'Yerres Val de Seine. L'association 60 Millions de Piétons, créée en 1959, promeut et défend la marche qui est la 1ère des mobilités.
- **Le SYAGE** en siégeant pour ENE à la **Commission Locale de l'Eau de l'Yerres (CLE)** et qui est chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Pour les questions qui concernent la préservation du patrimoine nous travaillons en étroite coordination avec la **Société d'Histoire Locale de Montgeron** .

Pour les questions relatives aux ondes électromagnétiques nous travaillons avec l'association **ARRP à Yerres**.

## Rappel des principaux dossiers traités

### Espaces naturels, corridors écologiques, biodiversité,...

**Objectif : ZAN, zéro artificialisation des sol , préserver et restaurer les liens entre forêt de Sénart et vallée de l'Yerres,**

#### Forêt de Sénart :

**La forêt de Sénart périurbaine ne doit plus être considérée comme une forêt d'exploitation.**

En tant que membre du comité de pilotage de la charte du massif forestier de Sénart nous avons

- fait des propositions d'actions concernant la zone incendiée en 2018.
- fait une contribution consistante début 2019 sur le dernier projet de charte
- interpellé Préfet, Président CD91, Président CAVYVS, maires de Montgeron et Brunoy, en juin 2019 sur la coupe rase le long de RN6 au printemps 2019
- assuré une veille sur les dégradations constatées (chemin de la forêt de Sénart à Montgeron, chantier de quadrillage à Draveil)

#### Vallée classée de l'Yerres / Inondations

**Toute construction dans le lit majeur de l'Yerres doit être proscrite.**

Notre Conférence le 12 octobre 2019 « RICHESSES, DESORDRES ET CATASTROPHES LIEES A L'EAU DANS LA VALLEE DE L'YERRES AVAL » par Danièle André professeur géologue a rencontré un vif succès. Un second volet a été annulé par suite de retrait de la salle.

## Urbanisme

**Il faut rééquilibrer emploi et logements : pas de nouveaux logements sans les emplois correspondants.**

En 2018 nous comptabilisons près de 350 logements supplémentaires en cours ou autorisés depuis 2014 (Eiffage) rues de Concy/Leclerc 46 appartements, Rue du Gué/ Jaurès (3F) 31 appartements, Rue du Repos 8 maisons 42 appartements, Rue Charles/ République 53 appartements, Rue d'Eschborn/ République la résidence senior Beausoleil 130 appartements, Rue du docteur Lacaze : 4 maisons, Moulin de Senlis : 25 appartements, projet serrurerie Jamet,).

Le déficit d'emploi sur la commune s'est accru de 5 points en 10 ans (53,8 en 2014 Montgeron Mag n°27 février 2018). L'équipe en place s'était engagée à ne plus densifier la ville, et rien ne justifie cet accroissement puisque nous avons actuellement le pourcentage requis de logements sociaux (près de 25%), mais les nouveaux logements vont créer un déficit en logements sociaux qu'il faudra donc construire. C'est un cercle vicieux.

**Quelques dossiers emblématiques :**

**Nous avons combattu ces projets, le mal est fait :**

## **Carré Concy d'Eiffage, 46 logements,**

angle rue du Gal Leclerc et de la rue de Concy

Nous avons bloqué le projet pendant 3 ans mais la mairie a soutenu avec une extrême vigueur le promoteur.

Cet ensemble immobilier obère l'aménagement du quartier de la gare.

Comme nous le craignons un rabattement de nappe phréatique est en cours et menace les\_maisons riveraines et démontre que nos griefs pour lesquels nous avons combattu avec les riverains ce projet jusqu'au Conseil d'Etat étaient justifiés. L'association apporte son appui aux riverains dans le cadre d'un référé préventif.

## **Résidence Beausoleil, 130 appartements**

avenue de la République

Nous avons combattu le projet en 2017 lors de l'enquête publique. Le permis de construire a été accordé en 2018 (7000m2 de plancher). La partie boisée du parc des frères Picpus vient d'être rasée et bétonnée.

### **On peut encore éviter le pire :**

#### **Moulin de Senlis :**

**Objectif : ne pas exposer de nouvelles populations au risque d'inondation et respecter la réglementation du site classé depuis 1986 sites et paysages-loi 1930, du PPRI, du PLU zone Naturelle, zone humide, Espace Boisé Classé .**

Nous avons réclamé transparence et concertation sur le projet, participé à l'enquête publique pour la déclaration d'utilité publique, rencontré Madame la Maire fin janvier 2019 avec nos amis du CSVY, participé à la réunion publique en mars 2019. La mairie n'a tenu aucun compte de nos alertes et propositions.

- **Un parking de 26 places:**

Montgeron Environnement, le Collectif Sauvegarde de la Vallée de l'Yerres, et Essonne Nature Environnement ont déposé un recours contentieux conjoint au tribunal administratif de Versailles contre l'arrêté du Maire du 7 août 2019 pour l'aménagement d'un parking destiné aux 25 logements de l'ensemble immobilier que la mairie projette d'installer dans les bâtiments du « Moulin de Senlis » qui autorise la coupe et l'abattage d'arbres et porte atteinte aux particularités écologiques de la zone. Il remet en cause sa fonctionnalité de zone humide en modifiant la nature du sol contraire aux dispositions du PLU et du SAGE de l'Yerres (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). alors qu'il s'agit :

- d'un site classé au PLU de la commune en zone naturelle (Nzh), en site classé vallée de l'Yerres aval et ses abords en 1986 puis par décret du 23 décembre 2006,
- en zone d'aléa fort du PPRI de l'Yerres ; en zone humide du SAGE (zone d'alerte de classe 2) et de surcroît dans le périmètre d'un espace boisé classé (EBC).
  - trame verte et bleue dans un corridor de biodiversité identifié dans le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE – 2013).
  - réservoir de biodiversité et comme relevant de la catégorie des corridors et continuum de la sous-trame bleue.

- **L'aménagement de 25 appartements en zone très inondable**

Montgeron Environnement, le Collectif Sauvegarde de la Vallée de l'Yerres, et Essonne Nature Environnement ont déposé un recours conjoint au tribunal administratif de Versailles contre le permis de construire délivré pour la réhabilitation du Moulin de Senlis le 13 janvier 2020 et demande la révision du projet dans le respect des préconisations du SAGE de l'Yerres en particulier de celles règlementant les zones dites rouges.

#### **Terrains « Dardère »**

rue Leclerc/Jean Jaurès : vigilance

Le Département a acheté les terrains acquis en 2017 par la Mairie pour y implanter ses services sociaux. Nous serons particulièrement attentifs à ce projet situé en zone inondable du PPRI. D'autres beaux projets sont possibles, mieux adaptés aux contraintes et besoin du secteur.

## **Rottembourg/ Monument aux morts :**

La vigilance s'impose sur le devenir du domaine de Rottembourg après la mobilisation citoyenne et patriotique de 2018 des Montgeronnais le 8 mai ( « Touche pas à mon Monument ») qui a finalement abouti à l'abandon du projet de déplacement du Monument aux morts.

## **Les circulations :**

Pas de réponse de la mairie pour l'instant à notre demande de concertation sur ces sujets importants :

### **Œuvrer pour une coexistence pacifique et sécurisée des différents usagers**

Dans le prolongement de nos travaux et interventions sur le Schéma directeur des circulations de la ville un groupe de travail de volontaires a poursuivi la réflexion.

(pas de contre sens cyclable si dangereux, bd sellier, rue MDS, Préserver et améliorer les espaces piétons ( ex : ne pas transformer bd Sellier en zone partagée) .

### **Aménagement de la gare pour l'accessibilité aux PMR/ circulations/ nuisances sonores**

Les seules réponses à nos propositions rassemblées dans un dossier technique sur l'aménagement pour l'accessibilité aux PMR du secteur de la gare a été celui de la SNCF retransmis par la mairie.

La ville semble vouloir pourtant entreprendre des travaux importants pour un réaménagement de la place de la gare. Une concertation préalable sérieuse, très en amont, s'impose sur ce secteur central et sensible de la ville dont les riverains subissent une dégradation de leur cadre de vie et des nuisances continues (chantier SCNCF, chantier Eiffage, terrains Dardère,)

### **Pont sur la Seine : Concertation préalable relative à la réalisation d'un franchissement de Seine entre les communes d'Athis-Mons et de Vigneux-sur-Seine mai juillet 2019**

Participation aux réunions publiques et rédaction d'un cahier d'acteur.

Nous refusons que le Val d'Yerres Val de Seine devienne une zone de transit entre Orly et la périphérie sud de la région. Nous demandons une réflexion de fond sur l'aménagement du territoire pour stopper le cercle vicieux de la densification qui rend obsolète le projet dès sa conception, et la révision du SDRIF. Nous demandons que soient présentées les informations indispensables pour l'évaluation de la balance bénéfice-risque des projets pour nos territoires :

- études sur les impacts environnementaux
- études sur les impacts fonciers et expropriations sur les tracés de voies nouvelles proposées

### **Schéma communautaire de développement touristique :**

Participation aux ateliers organisés par l'agglomération VYVS ayant pour objectif l'élaboration et la validation d'un schéma de développement touristique et du plan d'actions opérationnel qui en découle. Intervention auprès de la mairie pour une améliorer la valorisation de notre ville qui est peu présente dans le schéma actuel.

## **Pollutions, nuisances**

### **Le Bruit :**

**Contribution de Montgeron Environnement sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures ferroviaires de l'Essonne dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de trains dans le département de l'Essonne.**

La commune de Montgeron figure parmi les 50 communes d'Ile de France les plus impactées par le bruit ferroviaire, appelées PNB (Points Noirs du Bruit ferroviaire). TER (inter-cités), trains de marchandises voire même parfois quelques TGV empruntent également le faisceau ferroviaire dans la traversée de la commune.

L'isolation acoustique des façades et le remplacement des RER prévu mais ne suffit pas . Les mesures qui permettraient de limiter plus efficacement et durablement les nuisances sonores de TOUS les trains et non seulement des RER :

- écrans phoniques le long des quais en remplacement des clôtures
- Mise en place d'absorbeurs dynamiques sur l'âme des rails : ces dispositifs ayant un effet avéré de réduction phonique sur l'ensemble du réseau ferroviaire dans la traversée de la commune,
- Ecrans phoniques : prévoir la mise en place d'écrans pour assurer une protection efficace des habitants subissant au quotidien les nuisances sonores ferroviaires avérées confirmées par les cartes de bruit du PPBE.
- Réduction des bruits de roulement créés par le contact roue/rail et les chocs des roues sur les inégalités de la voie (joints des rails et empreintes de patinages ou d'enrayages).
- Limitation de la vitesse des trains et limitation horaire d'utilisation du réseau dans la traversée des zones urbanisées par les trains de fret les plus bruyants (mesures similaires à celles adoptées pour l'aviation) en attendant la mise en place des mesures anti-bruit.
- Améliorer la périodicité de contrôle et de traitement des essieux (boggies) pour réduire sur les roues les empreintes de patinages ou d'enrayages
- Amélioration progressive de la qualité sonore du parc de fret par un renforcement de l'entretien du parc existant, la mise au rebut du matériel « usagé », et envisager sur le long terme un renouvellement du parc par du matériel plus performant, avec obligations d'application de ces normes aux trains qui appartiennent à des compagnies privées.

#### **Antennes FREE rue des Bons Enfants**

Nous avons :

- obtenu une réunion publique avec la mairie, et la communication le 2 documents normalement destinés au public : le DIM, document d'information mairie et le rapport de simulation d'exposition aux ondes.
- informé par tract 250 propriétés riveraines exposées aux ondes...
- fait un recours gracieux contre l'arrêté du Maire du 4 mars 2019, les 2 documents comportant des erreurs grossières pour l'installation sur l'immeuble situé au 23, rue des bons enfants à Montgeron (91230) de 3 antennes panneaux et 3 paraboles de 30 cm de diamètre et du DIM.
- saisi l'ANFR.

La mairie a rejeté notre recours gracieux, l'ANFR n'a pas répondu.

**VOTE le rapport moral et d'activité est approuvé à l'unanimité**

#### **IV. RAPPORT FINANCIER par la Trésorière**

<b>RAPPORT FINANCIER ANNEE 2019</b>		<b>2019</b>
<b>Report 2018</b>	<b>(A)</b>	<b>6166,99</b>
<b>RECETTES</b>	<b>(B)</b>	
Subventions		0
Cotisations		1370
Intérêts		14.83
Dons pour frais de justice		0
Vente livre ENE Identité de l'Essonne		
<b>Total B</b>		<b>1384,83</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>(C)</b>	
Assurance		42.90
Frais réception		0
Achats divers (affranchissements, papier, impressions)		409.77
Location salle		0
Livre ENE Identité de l'Essonne		0
Frais AG		12
Site WEB, flyer		200.63
Publication, Publicité		0
Cotisations		80
Recours contentieux		1200
<b>Total C</b>		<b>1945.30</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>(A+B-C)</b>	<b>5606,52</b>

**Commentaires sur les recettes :** à noter modification du projet diffusé avant l'Assemblée générale, par une augmentation de 15€ des cotisations encaissées en 2019 due à une régularisation par un adhérent, portant le total à 1370€ au lieu de 1355€, par rapport au

**VOTE :** le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

#### **V. COTISATIONS 2021**

Le bureau propose de: maintenir les cotisations à leur niveau actuel : personne seule 15€, couple 20€, personne morale 30€. moins de 25ans à 5€

**VOTE :**

#### **VI. PROJETS 2020/21**

Le nouveau bureau devra prendre connaissance des différents dossiers et décider de leur répartition.

Une salle nous ayant été attribuée **le 23 janvier de 14h à 19h , il est demandé aux adhérents de réserver cette date.**

## **VII. RENOUVELLEMENT DU BUREAU**

Les candidatures présentées par le bureau conformément aux articles 10 et 19 du statut.

Il est rappelé que seules les fonctions de président et de trésorier doivent être nécessairement pourvues pour qu'une association puisse fonctionner légalement.

Notre statut prévoit la possibilité de plusieurs vice-président.es.

Des adhérents-es ont également donné leur accord pour prendre des fonctions de conseiller auprès du bureau. La décision de leur nomination relevant du bureau, ils, elles, seront désignées par le nouveau bureau.

Chaque candidat se présente.

### **Mireille Fric, candidate à la présidence :**

Très engagée dans la vie de l'association depuis 2012 elle pense que Montgeron Environnement a un rôle d'utilité publique dans la commune et ses environs qui doit se poursuivre.

Retraîtée après une longue carrière dans le public et le privé dans le domaine des ressources humaines et la formation, elle souhaiterait continuer à mettre ses compétences au service de l'association, et, en particulier son expérience de construction de politiques partenariales et l'animation de réseaux territoriaux.

Son objectif est de consolider la gouvernance de l'association pour assurer continuité à travers la succession des personnes qui constitueront le bureau.

### **Pierre Guériaux, candidat trésorier :**

Membre actif de l'association depuis 2013. Il souhaite que Montgeron Environnement devienne un interlocuteur incontournable de l'agglomération VYVS préalablement à tout projet concernant notre cadre de vie et la protection de l'environnement.

Passionné d'alpinisme et de curiosités naturelles, il considère que la Forêt de Fontainebleau est une des plus extraordinaires forêts du monde. Elle est en danger comme toutes les forêts d'Île de France et plus particulièrement la forêt de Sénart.

Cadre du secteur bancaire à la retraite et président d'une association de production de spectacles vivants, il souhaite mettre son expérience et son énergie au service de Montgeron Environnement.

### **Cecilia Bobée candidate à la vice-présidence**

Montgeronnaise depuis 2013, Cécilia Bobée s'est engagée dans la vie associative de Montgeron Environnement en 2017.

Elle y a travaillé ponctuellement sur les problématiques liées à l'eau et à l'artificialisation des sols, et souhaite poursuivre ce travail au niveau des zones sensibles telles la plaine alluviale de l'Yerres et le moulin de Senlis.

### **Alain Dhaussy, candidat à la vice-présidence :**

Déjà engagé dans sa vie professionnelle en tant que chargé de mission au Ministère en charge de la protection de l'environnement, sur la préservation du patrimoine géologique et la planification raisonnée de l'utilisation des ressources minérales, ayant participé à plusieurs actions entreprises par Montgeron Environnement, il souhaite aller plus loin que la lutte nécessaire contre des projets urbains « idiots », pour participer, à l'aide de son réseau d'universitaires et de naturalistes, à la diffusion de la connaissance, afin d'informer, de sensibiliser et d'alerter les habitants de Montgeron et plus largement de l'agglomération, sur les sujets qui touchent le quotidien, tels la gestion des déchets, les circulations, ... et des sujets plus globaux, tels la transition énergétique, le réchauffement climatique et la récession de la biodiversité.

### **Bénédicte Grimard Baillif candidate à la vice-présidence**

Elle souhaite travailler sur des sujets touchants la biodiversité et l'environnement.

Elle aimerait mettre ses compétences au service des actions de l'association pour la préservation des espaces naturels en ville et dans la forêt de Sénart. Son ancrage à l'école vétérinaire d'Alfort, sa proximité avec le Centre Hospitalier Universitaire Faune Sauvage et le jardin botanique de l'établissement lui permettraient de participer à l'organisation d'actions pédagogiques de découverte ou de préservation de la faune et de la flore locales.

Il est rappelé que seules les fonctions de président et de trésorier doivent être nécessairement pourvues pour qu'une association puisse fonctionner légalement.

Notre statut prévoit la possibilité de plusieurs vice-président.es.

Des adhérents-es ont également donné leur accord pour prendre des fonctions de conseiller auprès du bureau.

La décision de leur nomination relevant du bureau, ils, elles, seront désignées par le nouveau bureau.

Le nombre de candidats-tes n'excédant pas le nombre de sièges à pourvoir, il n'est pas nécessaire de procéder à bulletin secret.

**VOTE : Le bureau est élu à l'unanimité.**

**La séance est levée à 17h.**

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

L'échange entre les participants se poursuit sur des diverses questions dont il n'est pas donné ici de compte rendu pour ne pas retarder la publication du procès-verbal de l'AG nécessaire aux démarches administratives consécutive à l'élection du bureau.